Ville de Lausanne
Municipalité

Culture et développement urbain
Logement, environnement
et architecture

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Luc Chollet déposée le 15 janvier 2019

« A quand le chant du cygne de la régie ? »

Lausanne, le 14 mars 2019

Rappel de l'interpellation

« La salle actuelle du Conseil communal de Lausanne arrive à ses 10 ans. La technique utilisée n'est plus d'actualité et se fait douloureusement ressentir lors de la mise en service de chaque séance. Le matériel utilisé ne se trouve plus sur le marché et les réparations de certains appareils ne sont plus possibles.

A ce jour, deux entreprises partenaires gèrent nos séances du Conseil communal. La première est Sonomix Sàrl qui s'occupe de la mise en route de la technique vidéo, vote et prises de parole, de la régie son, des enregistrements son, des dépannages au premier niveau et de la partie streaming vidéo et chapitrage sur le site internet. La deuxième est Mediaprofil S.A. qui s'occupe de tenir la régie vidéo durant les séances. Depuis plusieurs mois, la technique pose beaucoup de problèmes à son enclenchement à cause de l'âge de toute cette électronique.

A noter qu'aucune de ces deux entreprises n'ont été les installeurs de cette salle. Ils sont intervenus une fois les installations mises en place.

Ayant vécu les mêmes désagréments en tant que député dans l'ancienne salle du Grand Conseil au Palais de Rumine, je me souviens que nous étions arrivés au maximum de l'utilisation de ce vieux matériel et les dernières séances devenaient techniquement très difficiles.

La nouvelle salle du Parlement a repris la même marque et mêmes procédures d'utilisation mais avec du matériel de nouvelle génération. En numérique et en technologies HD. Depuis sa mise en service début 2017, aucun souci majeur n'a été constaté, la technique et les moyens utilisés donnent satisfaction aux divers utilisateurs. La qualité son et image est excellente. Tout ceci en gardant le même mode d'utilisation que l'ancienne salle qui était la copie conforme de notre salle. Dès lors je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité ».

Introduction

Le secrétariat du Conseil communal a initié une réflexion sur la rénovation des installations techniques de la salle du Conseil communal depuis plus de deux ans. Depuis 2015, les intervenants techniques de la salle du Conseil ont régulièrement informé le secrétariat des difficultés rencontrées de plus en plus fréquemment. Celles-ci ont d'abord concerné l'usure du matériel (pour une part, pannes normales courantes, pour une autre part, pannes dues à une utilisation non conforme), puis les pannes de plus en plus fréquentes du matériel vieillissant, puis sont apparues les difficultés pour trouver les pièces de rechange. Il faut savoir que, dans le domaine de la sonorisation et de la vidéo, les modèles évoluent très rapidement. Le matériel installé à Lausanne en 2010 pouvait être considéré comme quasi obsolète en 2015 déjà.

Secrétariat municipal
place de la Palud 2 – case postale 6904 – 1002 Lausanne
municipalite@lausanne.ch

Le Grand Conseil de notre Canton et d'autres villes vaudoises ont récemment rénové leurs installations. Celles et ceux qui ont participé à l'inauguration de la salle du Grand Conseil ou qui visionnent les séances rediffusées ne peuvent que constater la différence de qualité d'image, de son et d'éclairage entre Lausanne et ces autres parlements.

Ces constats ont été relayés par plusieurs membres du Conseil communal aux membres du Bureau qui ont validé l'idée d'une étude et des consultations auprès de représentant-e-s des groupes du Conseil communal, de la Municipalité, d'intervenants techniques, de journalistes, et d'intendants).

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Y a-t-il à ce jour une étude pour la modernisation de notre salle avant que nous ne puissions plus utiliser la technique en ne trouvant plus de pièces de rechange de cette génération ?

Oui. Le secrétariat du Conseil, accompagné par le Service d'organisation et informatique (SOI) a initié il y a près de deux ans une première phase. Celle-ci consistait en une consultation des membres du Conseil communal, par l'intermédiaire de représentant-e-s désigné-e-s par les groupes, de la Municipalité et des utilisateurs de la salle (intervenants techniques, journalistes, intendants) pour définir les besoins. Dans une seconde phase, un appel d'offre a été diffusé pour un accompagnement technique dans le respect des règles fixées dans le domaine des marchés publics. Cette phase a été initiée en décembre 2018. Sur la base des informations récoltées, un préavis sera rédigé et soumis au Conseil communal.

Question 2 : Dans l'affirmative, la Municipalité entend-elle tirer profit de l'expérience positive vécue par les utilisateurs de la salle du Grand Conseil ?

La phase de consultation, ouverte à des profils utilisateurs plus larges que les seul-e-s élu-e-s, a été organisée en se fondant sur les retours des utilisateurs du Grand Conseil. Les installations des salles du Grand Conseil vaudois, mais aussi d'ailleurs en Suisse romande et dans les grandes villes voisines qui viennent de rénover leurs installations, seront étudiées pour s'assurer de ne pas passer à côté d'une solution qui pourrait légitimement être attendue.

Question 3 : Quel serait le délai de mise en place de cette remise à niveau qui devient vraiment urgente ?

Le calendrier de déploiement et de mise en service n'a pas encore été établi. Il dépendra du panel de propositions pour rénover et améliorer les installations et du périmètre qui sera arrêté en termes de rénovation. Pour ce dernier point, il faut définir si seules les installations de la régie, du système de vote et de contrôle des présences, de sonorisation, de captation et diffusion vidéo, d'éclairage doivent être revus, ou s'il faut profiter de l'occasion pour repenser l'agencement de certaines parties de la salle pour essayer de gagner la place qui fait défaut actuellement.

Ville de Lausanne

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Jean-Luc Chollet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 14 mars 2019.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Natacha Litzistorf

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

La secrétaire adjointe
Sylvie Ecklin